

SEANCE du 15 décembre 2017

Convocation du 08 décembre 2017

L'An Deux Mil dix sept le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, ASTIC Michel, LONGUEVILLE Hervé, XAVIER Pascal, XAVIER Pierre, MARMEY Christian, REVOL Mickaël, JEAN Bernadette, SASSOLAS Elisabeth, DE MONTGOLFIER Bernard, POULLENARD Isabelle

ABSENTS : MINODIER Stéphanie, XAVIER Evelyne, (excusées)

SECRETAIRE : TRACOL Cécile

Le PV de la séance du 27 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Demande du fonds de concours à Hermitage Tournonais Communauté de communes - travaux réhabilitation logement 1 B place de la Liberté

72/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux Communes membres, après délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie "hors taxes" sur une dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès de HTCC le versement d'un fonds de concours, pour des travaux de réhabilitation logement 1 B place de la Liberté

Le coût de ces opérations s'élève à 49 107 € H.T.

Le montant supporté par le budget de la commune pour cette opération s'élève à 27 646 € ht déduction faite des subventions obtenues de la Région, du Département et du SDE.

- **PRECISE** que la participation de la Communauté de communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente.

Convention de coordination et de participation avec Cance-Doux secteur « La Vie »

73/2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réalisation du Syndicat des eaux Cance-Doux de l'opération AEP (Adduction en eau potable) secteur « La Vie » pour un montant total de 45 000 € ht.

Pour se faire, il convient de passer avec le syndicat Cance-Doux. une convention qui a pour objet les modalités d'exécution et le financement d'une opération sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des eaux Cance-Doux, pour la réalisation de de cette opération. La fourniture et la pose du matériel seront financées par le syndicat. Les travaux de réfection de chaussée seront à la charge de la commune pour un montant estimatif de 5 542,00 € ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de participation pour la réalisation de l'opération AEP (Adduction en eau potable) du secteur « La Vie ».
- Les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront prévus au budget.

Convention avec des particuliers pour alimentation en eau potable quartier « La Vie »	74/2017
--	----------------

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec Monsieur MARMEY Christian, propriétaire de la parcelle ZC n°119, avec l'indivision XAVIER Guy, XAVIER Jean-Luc, XAVIER Sylviane propriétaires de la parcelle ZC N°86 et 117 et avec Mme BUISSON Régine et son fils Maxime BUISSON propriétaires de la parcelle ZC n° 95, pour lesquelles la commune fait procéder , via CANCE-DOUX, à l'alimentation en eau potable de ces parcelles au quartier « La Vie ».

Les propriétaires de ces parcelles se sont engagées à reverser à la commune les frais restant à sa charge pour l'opération d'alimentation en eau potable de ce quartier qui s'élève à un montant estimatif de 5 542,00 € ht correspondant à la réfection de la voirie.

Une convention est donc nécessaire avec chaque propriétaire afin qu'ils remboursent la commune de la dépense liée à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de cette dépense
- **ACCEPTE** qu'une convention soit signée avec chaque propriétaire concerné pour le remboursement de cette dépense d'où les modalités de répartition entre chaque propriétaire seront précisées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions au nom de la commune et à faire signer le propriétaire de la parcelle ZC 119, les propriétaires des parcelles ZC 86 et 117 et les propriétaires de la parcelle ZC 95.

Révision des loyers au 1^{er} janvier 2018	75/2017
---	----------------

Monsieur le Maire invite à délibérer sur la révision à compter du 1^{er} janvier 2018 du montant des loyers de certains logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** en l'absence d'améliorations apportées à ces logements, de réviser le montant des loyers applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 en fonction de l'évolution de l'**indice de référence des loyers (IRL)** soit :

$$\frac{\text{Loyer 2015} \times \text{IRL.2}^{\text{ème}} \text{ trim. 2017}(126,19)}{\text{IRL 2}^{\text{ème}} \text{ trim. 2016} (125,25)}$$

Soit location de Mme MILLOT Nadia
Loyer mensuel au 1^{er} janvier 2018 = **378 €**

Soit location de Mme COLAS Corinne
Loyer mensuel au 1^{er} janvier 2018 = **238 €**

DIVERS

→ Journée bons plan « t »s au conseil Départemental de l'Ardèche

Monsieur le Maire annonce au conseil que cette après-midi à Privas la commune d'Etables s'est vu remettre le prix « Les bons plan(t)s » pour sa réalisation du sentier des sensations à la salle Sully.

→ Réhabilitation du réseau eau potable sur la RD 229

Le syndicat cance-doux va procéder à la réhabilitation de son réseau sur la RD229 jusqu'au pont de Chaveroy et poursuivre son opération sur la route de Chère début d'année 2018.

→ Conteneurs enterrés

ARCHE AGGLO lance un nouveau marché pour l'achat de conteneurs semi-enterrés. Monsieur le Maire propose de faire la demande de 3 conteneurs supplémentaires (1 en plus au stade et 2 de plus à la descente de Crémolière).

→ Les encombrants

En janvier, comme d'habitude 4 bennes + 1 benne ferraille seront installées à la descente de Crémolière. Monsieur le Maire précise qu'à partir de juillet les conditions d'installation seront modifier, qu'une surveillance sera assurée en permanence, que chaque benne sera enlevée le soir et qu'une liste des objets autorisés sera affichée.

→ Demande de l'école privée Chabanel

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'école Chabanel, demandant une aide de la commune suite à la suppression des emplois aidés. Une rencontre est prévue lundi 18 décembre.

→ Station épuration de Maurins

Une réunion avant le lancement des travaux aura lieu jeudi 21 décembre à 9h00 en mairie avec l'entreprise SYNTEA et son sous traitant l'entreprise DUCOIN et le bureau d'études en charge du projet.

Suite à la prise de contact avec l'agence de l'eau , cette dernière rencontre de grandes difficultés financières et de ce fait ne garantie pas la possibilité de pouvoir verser une subvention pour la réalisation de ce projet.

→ ***Le foyer des jeunes***

Un nouveau bureau a été élu. Son président est Benoît LONGUEVILLE. Monsieur le Maire a donné l'autorisation de réouverture du foyer.

→ ***Les travaux communaux***

Les travaux d'assainissement au quartier Chaumettes sont terminés ainsi que le contrôle du réseau. Quant au logement, les travaux se terminent également.

→ ***Arrêt de bus Croix du Fraysse - incivilités***

Des incivilités nous ont été signalées à l'arrêt de bus de la Croix du Fraysse lors de l'attente du bus en direction de cheminas/Sécheras. Les services transports du Conseil Départemental ont été avertis et des dispositions seront prises très rapidement.